

Table des matières :

1. Introduction.....	
2. Préavis 2022 et antérieurs.....	
3. Motions, interpellations et postulats 2022.....	
4. Études et investigations de la CoGest.....	
5. Gestion du personnel.....	
6. Transports.....	
7. Préscolaire.....	
8. Parascolaire.....	
9. Conclusion.....	

1. Introduction

Ce présent rapport de la commission de gestion est le deuxième pour les cinq membres de la CoGest. Unis dans la vision et la réflexion, cette tâche complexe nous tient particulièrement à cœur.

Nous tenons à remercier le CoDir, la Direction ainsi que l'ensemble des collaborateurs de l'Arpeje pour leurs engagement et disponibilité tout au long de l'année 2022.

Le travail de la CoGest, pour le rapport de gestion annuel, est régi par le règlement du Conseil Intercommunal (CI) et par le guide pratique « A destination des commissions de surveillance des conseils généraux et communaux ».

Chaque membre du CI peut adresser par écrit ses observations, ou ses vœux, à la commission et exiger qu'il en soit donné connaissance au conseil lors de la présentation du rapport. La CoGest a été très sollicitée en 2022 et le présent rapport tient compte des éléments rapportés.

Le rôle de la CoGest est d'examiner la gestion de l'Arpeje, mais le droit d'investigation de la commission est limité dans le cadre de son mandat. Le CoDir et la Direction sont tenus de mettre à sa disposition tous les documents et renseignements nécessaires. A l'unanimité, les membres de la CoGest regrettent que certaines recommandations figurant dans notre précédent rapport de gestion, n'aient pas encore été appliquées telles que :

- L'enquête de satisfaction
- Le nombre et le suivi des demandes de placements
- L'entretien lors de départs pour raison maladie ou de licenciements
- L'évaluation de la Direction par au minimum deux membres du CoDir

Nous profitons ici de rappeler les deux différentes missions de l'Arpeje qui sont de s'occuper de tous les élèves de l'école primaire et secondaire du cercle d'Avenches et de se charger de l'accueil pré- et parascolaire des enfants des 4 communes concernées.

Pour rappel, les membres élus de la CoGest pour la période 2021-2026 sont :

Président :	Christophe Tombez	délégué commune de Vully-les-Lacs
Membre :	Pascale Vernez	déléguée commune d'Avenches
Membre :	Delphine Galliard	déléguée commune de Faoug
Membre :	Simon Jaunin	délégué commune de Vully-les-Lacs
Membre :	Alexandre Mentha	délégué commune de Cudrefin

2. Préavis 2022 et antérieurs

Tous les préavis antérieurs à 2022 sont bouclés.

Préavis 01/2022 Conseil intercommunal du 01.06.2022 à Vallamand

Demande de crédit extra-budgétaire – travaux à la piscine de Sous-Ville à Avenches

Décision : accepté à l'unanimité

Commentaire : Travaux réalisés durant l'été 2022, le préavis se bouclant avec une économie de fr. 1'373.55 par rapport au crédit de fr. 30'000.- demandé initialement.

Préavis 02/2022 Conseil intercommunal du 12.10.2022 à Faoug

Modification du règlement du Conseil d'établissement – Arpeje vs ASIA

Décision : accepté à l'unanimité

Commentaire : terminé

Préavis 03/2022 Conseil intercommunal du 7.12.2022 à Cudrefin

Demande de crédit extra-budgétaire – Aménagement d'écrans interactifs dans l'ensemble des salles de classe des bâtiments A et B de Sous-Ville

Décision : accepté à une large majorité

Commentaire : Les écrans seront posés à l'été 2023 et les travaux terminés en septembre 2023.

Préavis 04/2022 Conseil intercommunal du 7.12.2022 à Cudrefin

Demande de crédit extra-budgétaire – Audit externe sur le climat de travail au sein de l'Arpeje

Décision : accepté à une grande majorité (2 abstentions)

Commentaire : en cours

3. Motions, interpellations et postulats 2022

- Postulat déposé le 1^{er} juin : « Les besoins des familles des communes regroupées dans l'Arpeje en matière d'accueil de jour de leurs enfants sont-ils entendus et l'Arpeje y répond-elle de manière adéquate ? »

Le vote à bulletin secret a été demandé et accepté par l'assemblée.

Le postulat est accepté à la majorité (21 oui, 2 non).

- Postulat déposé le 12 octobre : « Demande d'un audit externe sur le climat de travail au sein de l'Arpeje suite aux allégations d'atteintes à l'intégrité personnelle des employés de l'Arpeje de la part de la Direction ».

Le postulat est accepté à la majorité (19 oui, 3 non, 4 abstentions).

- Postulat déposé le 12 octobre : « Demande d'une révision des critères d'utilisation des transports pour les sorties scolaires ».

Le postulat est accepté à la majorité (24 oui, 1 non, 1 abstention).

4. Études et investigations de la CoGest

Le 4 novembre 2022, 4 membres de la CoGest ont visité l'intégralité des structures de l'Arpeje et nous réitérons nos remerciements à Mme Ospel pour l'organisation de cette journée, ainsi que le personnel pour leur disponibilité. Cette visite a permis de comprendre et visualiser les infrastructures de manière concrète. Nous avons pu constater, entre autres, que la gestion des enfants sur le temps de midi mélange plusieurs structures qui sont complexes. Lors de notre visite, nous avons pu constater l'énorme travail qui est d'adapter les infrastructures aux normes cantonales exigées (Petit Bonheur, piscine, etc.).

Les 19 janvier et 10 mai 2023, la CoGest a procédé à deux entretiens avec les membres du CoDir afin d'obtenir les réponses nécessaires à la rédaction du présent rapport.

L'année dernière, la Direction avait indiqué à la CoGest que le logiciel informatique ne permettait pas d'avoir un suivi des demandes de placements pour l'année 2021 mais qu'un développement du programme permettrait de les obtenir pour l'année 2022. Finalement le logiciel tant attendu, ne délivrera les premières réponses que début 2024, ce qui explique en grande partie la non-réponse de la direction de l'Arpeje aux demandes de la journaliste du 24 heures en date du 27 juin 2022.

A rappeler qu'un simple document Excel permettrait de récolter ces données que nous jugeons indispensables. Le développement des structures (agrandissements et nouvelles constructions) doit permettre à l'Arpeje d'améliorer le taux de prise en charge. La communication de ces données pourrait nous permettre de constater l'adéquation de l'offre par rapport à la demande. L'exclusivité de la garde des enfants dans le cadre d'une structure officielle, telle que l'Arpeje, engendre une responsabilité de répondre à la demande (historique et suivi des demandes).

Depuis la rentrée scolaire 2022, une nouvelle directrice est entrée en fonction à la Direction des écoles d'Avenches et environs. La CoGest encourage le CoDir et la Direction de l'Arpeje à entretenir de bonnes relations avec le nouveau conseil d'établissement pour le bien-être de tous étant donné que les interactions entre les deux structures sont nombreuses.

Lors de la séance du 12 octobre 2022, les délégués du conseil intercommunal ont été surpris de découvrir, dans le budget 2023, un poste pour la création d'un centre de loisirs sans que ce dernier passe par un préavis. Cela nous a d'ailleurs valu la présentation d'excuses d'un membre du CoDir. La CoGest aurait souhaité que ce projet soit plus précis quant à l'âge des personnes concernées, les activités proposées ainsi que les différents lieux d'accueil.

La CoGest s'est inquiétée de l'évolution des coûts par élève en 10 ans (+ 37%). Le CoDir nous a répondu que l'augmentation est due aux nouvelles constructions pour 2019, qu'en 2020 il y a eu un très gros effort

d'optimisation des frais de transports et qu'en 2021 le bâtiment D à Sous-Ville a été construit. Il faut s'attendre à ce qu'au budget 2024 et 2025 il y ait une augmentation de par les futures classes de Salavaux.

5. Gestion du personnel

En 2022, l'engagement d'une responsable RH a renforcé la direction et nous saluons son arrivée.

La CoGest a été contactée concernant le statut des stagiaires au sein de l'association. Nous sommes surpris de constater qu'en 2022 huit stagiaires ont été engagés pour quatre places d'apprentissage uniquement à la crèche Pinocchio. Les stagiaires peuvent faire un stage de 6 mois ; s'il est renouvelé, il doit être terminé par un engagement.

La direction se base sur le Code des Obligations (CO) et le droit du travail ; par contre l'Arpeje n'est pas soumise à une Convention Collective de Travail (CCT).

L'Arpeje souffre d'un manque d'éducateurs HES et cherche à valoriser les auxiliaires. La direction s'est engagée à tout faire pour augmenter le nombre de places d'apprentissage dans les années à venir. L'ouverture des horaires du mercredi après-midi ainsi que d'une partie des vacances scolaires permettra de former plus d'apprentis pour le parascolaire tout en sachant que le personnel doit être formé pour un tel encadrement.

Lors des départs subits de la crèche Pinocchio en été 2022, nous avons été étonnés d'apprendre et regrettons qu'aucun entretien de fin de collaboration n'avait été entrepris par le CoDir.

Des postes de coordinateurs de groupes ont été créés afin de développer et de maintenir un lien entre la direction de la crèche et le terrain pour toutes les questions administratives et opérationnelles.

6. Transports

Nous relevons avec plaisir que le prix des transports privés effectués par l'entreprise HélévCie a diminué par rapport à l'année 2021.

Néanmoins, nous regrettons le manque de flexibilité des transports à une époque où les enfants jonglent avec plusieurs lieux de vie (parents séparés, grands-parents, AMF, etc.). Nous encourageons le Codir à réfléchir sur la possibilité de développer un concept de mobilité type abonnement général qui couvrirait le territoire de nos 4 communes.

À la suite du postulat déposé le 12 octobre 2022, la CoGest souhaite que les aspects sécuritaires, écologiques et pratiques des transports lors de camps ou de sorties scolaires soient privilégiés par rapport aux aspects économiques. Nous encourageons l'Arpeje à améliorer la collaboration avec l'école afin de permettre aux enseignants ainsi qu'aux élèves de profiter pleinement de leurs sorties plutôt que se préoccuper de l'aspect logistique de l'expédition.

7. Préscolaire

Nous saluons la mensualisation des AMF, ces dernières se retrouvant avec une meilleure prévoyance professionnelle.

Nous constatons, malgré un effort certain, un manque de places dans l'accueil des bébés, ceci autant chez les AMF qu'à la crèche Pinocchio. La difficulté dans le recrutement des AMF nous pousse à encourager le CoDir à réévaluer le salaire de celles-ci. De plus, nous proposons que les AMF gardant des bébés soient mieux rémunérées que les autres.

Les membres de la CoGest sont souvent interpellés ou découvrent régulièrement des messages désespérés de parents sur les réseaux sociaux qui ne trouvent pas de solution de garde après un congé maternité malgré l'inscription à l'Arpeje plusieurs mois à l'avance. Il faut savoir que ces parents sans solution sont souvent contraints soit de diminuer ou renoncer à leur activité professionnelle, soit de placer leur enfant hors canton sans subvention ou alors se tourner vers une garde non reconnue. Nous sommes inquiets de cette situation car le degré de sécurité n'est pas le même que celui offert par l'Arpeje et nous invitons le CoDir à trouver une solution pour le bien-être de tous.

8. Parascolaire

Concernant les cours facultatifs, l'arrivée tardive d'annonce, inscription et validation poussent les parents à inscrire leur enfant aux appuis aux devoirs de crainte de ne pas avoir de solution pour l'après-école.

Cette programmation dépend de l'enclassement des différents professeurs qui animent les cours et qui n'est connu qu'en juillet.

L'appui aux devoirs est un succès au regard de l'évolution du nombre d'inscrits et nous saluons l'intention poursuivie par le Codir pour satisfaire cette demande.

9. Conclusion

La CoGest a retenu dans le rapport de gestion 2022 de la Direction une mission et une valeur qui ont particulièrement attiré son attention :

- L'Arpeje ASSURE et offre des places d'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans.
- « La CREATIVITE est le cœur même de notre métier et, afin d'être efficace, elle doit répondre à l'évolution des besoins individuels. C'est en apportant un regard critique constant sur nos pratiques, en mobilisant nos équipes à l'amélioration continue et en innovant par des actions novatrices, que nous pourrons y répondre ».

Petit à petit, nous prenons conscience de la complexité de la gestion de l'Arpeje. Afin de poursuivre sur le chemin de l'amélioration, nous relèverons les points suivants :

- La CoGest attend du CoDir et de la Direction le contrôle et la mise en place du suivi des demandes de placement qui ont été formulés dans notre rapport de gestion 2021 mais qui ne seront opérationnels qu'en 2024.
- Optimisation de la flexibilité des transports autant pour les enfants que pour les enseignants.
- Trouver des solutions pour garantir la prise en charge des bébés par les AMF.
- Évaluation de la Direction par au minimum 2 membres du CoDir comme souhaité dans notre précédent rapport de gestion 2021
- Il nous manque une vision qui indiquerait la volonté du CoDir de maintenir un taux de prise en charge

à l'accueil pré- et parascolaire bas ou, au contraire, la volonté d'assumer la responsabilité d'une structure pré- et parascolaire en position d'exclusivité avec un taux d'accueil le plus haut possible.

La CoGest remercie le CoDir pour la bonne gestion globale de l'Arpeje, Mme Ospel, ainsi que l'ensemble du personnel, pour leur engagement et leur motivation à faire fonctionner les différentes structures pour le bien de tous.

Pour la CoGest,

Avenches, le 21 mai 2023



Pascale Vernez



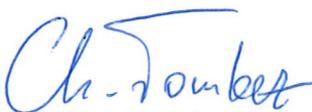
Delphine Galliard



Alexandre Mentha



Simon Jaunin



Christophe Tombez